



CONFERENCE DE PRESSE

Christine Defraigne, cheffe de groupe,
le groupe MR au Conseil communal de Liège

Sébastien Bovy, Fabrice Drèze, Gilles Foret, Elisabeth Fraipont,
Pierre Gilissen, Louis Maraite, Raphaël Miklatzki, Audrey Neuprez,
Diana Nikolic, Michel Peters.

Et

Geneviève Mohamed, cheffe de groupe,
le groupe MR au CPAS de Liège

Valérie Lux et Jean-Yves Segers.

Un héritage sous maléfice d'inventaire!

Mardi 19 décembre 2017
Maison de la Presse de Liège

TABLE DES MATIÈRES

Table des Matières	2
BUDGET 2018 DE LA VILLE DE LIÈGE.....	4
1. Vous avez dit hausse démographique ?.....	5
2. Davantage de taxes qui plombent les Liégeois(es).....	6
2.1. Les propriétaires dans le viseur	6
2.1.1. Le précompte immobilier.....	6
2.1.2. Primes au logement	7
2.1.3. Taxes déchets ménagers	7
2.2. Sus aux automobilistes !	7
2.3. Règlement relatif à la délivrance de documents administratifs	8
2.4. Et les commerçants ?	8
2.4.1. Taxe sur les enseignes.....	8
2.4.1. Taxe sur les débits de boissons	9
2.4.2. Evolution des taxes et redevances	9
3. Un dossier en suspens, des dettes pour 30 ans : les pensions, pas de solution !.....	11
3.1. Les pensions.....	11
3.2. La cotisation responsabilisation	12
3.2.1. La loi Daerden	12
3.2.2. Un recours judiciaire	13
3.3. Il faut réformer	13
3.3.1. Pensions mixtes.....	14
3.3.2. Suppression de la cotisation de régularisation	14
3.3.3. Réforme du financement du Fonds de pension solidarisé.....	14
3.3.1. Un second pilier de pension.....	15
3.3.2. Task-force interministérielle	16
4. Une Ville qui vit à crédit, une dette qui explose après 2019 !	17
5. Des dossiers oubliés	19
5.1. Le Collège est de la vieille école	19
5.2. La toxicomanie.....	19
5.3. La mendicité	19
5.4. Prostitution, dossier tabou.....	20
5.5. Le sport ? Aux oubliettes.....	20
5.6. Tivoli, morne plaine	20
6. Des réserves appauvries !.....	22
7. Des prévisions tronquées, un Plan de Gestion chétif	23

7.1.	En 2015, nous analysions le Plan de Gestion.....	23
7.2.	En 2017, le CRAC nous rejoint dans la critique.....	24
7.2.1.	Personnel	24
7.2.2.	Pensions (voir supra).....	25
7.2.3.	Trésorerie	25
7.2.4.	Quels sont les véritables problèmes, selon le CRAC ?.....	26
8.	Un budget 2018 à la « hauteur » des précédents.....	27
8.1.	Equilibre budgétaire fictif.....	27
8.2.	Une surestimation habituelle des taxes.....	27
8.3.	Un boni mystérieux.....	28
8.4.	Pas de boussole pour la vente des bâtiments communaux	29
8.5.	Des cimetières : un dossier à espoir ?.....	29
8.6.	Réinventons Liège, du vent	30
9.	Conclusion.....	31
	BUDGET 2018 DE LA POLICE DE LIÈGE	32
	BUDGET 2018 – CPAS DE LIEGE	35

BUDGET 2018 DE LA VILLE DE LIÈGE

L'heure du bilan a sonné, la fin de la législature est proche. En guise de cadeau de Noël, un dernier budget dans la lignée des précédents.

Cette majorité a manqué de courage : d'exercice budgétaire en exercice budgétaire, ils ont ajouté des strates, des couches à la pièce montée, sans retravailler les fondations. Sans base solide, tout s'écroule. Ce n'est pas faute de l'avoir mise en garde, mais nous n'avons pas été écoutés et le bilan n'est pas glorieux.

Cette majorité a reproduit les mêmes erreurs : augmentation des taxes, politique de l'autruche sur le dossier des pensions, oubli pur et simple de certains dossiers prioritaires pour une Ville telle que la nôtre. La liste est longue !

Cette majorité a épuisé ses cartouches. Aujourd'hui, elle tire à blanc. Les mesures budgétaires de cette année 2018 sont quasi-identiques aux mesures de 2017, sans prendre en considération le compte 2016, notamment en ce qui concerne le rendement des taxes. Pourquoi une telle politique au sein d'une Ville qui se veut métropole ?

Depuis 2013, la comparaison avec le Titanic en a fait ricaner plus d'un, mais étions-nous loin de la vérité ? L'Orchestre Firket joue toujours sur le pont du bateau, mais Leonardo Demeyer et Maggy Winslet cherchent encore les canots de sauvetage.

Concrètement, quel sera l'héritage laissé aux suivants ? Voici donc un peu d'analyse transversale de cette législature.

1. VOUS AVEZ DIT HAUSSE DÉMOGRAPHIQUE ?

La Ville de Liège envisageait, dans son Projet de Ville 2012 – 2022, que la population allait croître et que la barre des 200.000 habitants serait dépassée en 2020. Au vu de l'augmentation de la population en 5 ans, on n'y croit pas.

En effet, la croissance de la population est inférieure à celle de la Province de Liège (1,8%) et de l'arrondissement (1,65%). Notre commune se classe dans le bas du tableau avec une augmentation de 1,32% entre 2012 et 2017. Pour une Ville comme la nôtre, d'une telle envergure, c'est regrettable. L'échec de la majorité est cuisant. L'arrondissement de Huy a, quant à lui, augmenté de 2,7% depuis 2012. Et pour les communes de notre arrondissement, ce sont Aywaille et Sprimont qui ont enregistré les plus fortes hausses avec une augmentation de, respectivement, + 5,03% et 4,79%. Nous avons encore du chemin à parcourir.

En cause ? Le manque d'attractivité de la Ville au travers de ses investissements et actions qui impactent le portefeuille des Liégeois(es).

Si nous souhaitons attirer de nouveaux habitants à venir s'installer à Liège, des mesures doivent aujourd'hui être prises. Liège se veut métropole, elle doit assumer ce rôle.

	2012	2017	Différence	Pourcentage
Arrondissement de Liège	612.740	622.841	10.101	1,65%
Province de Liège	1.083.400	1.102.531	19.131	1,80%
Aywaille	11.689	12.277	588	5,03%
Dalhem	6.996	7.331	335	4,79%
Sprimont	13.966	14.490	524	3,75%
Saint-Nicolas (Liège)	23.320	24.151	831	3,56%
Oupeye	24.302	25.055	753	3,10%
Soumagne	16.302	16.798	496	3,04%
Awans	8.998	9.259	261	2,90%
Herstal	38.772	39.744	972	2,51%
Visé	17.333	17.759	426	2,46%
Juprelle	8.997	9.209	212	2,36%
Flémalle	25.593	26.166	573	2,24%
Bassenge	8.806	9.003	197	2,24%
Ans	27.769	28.314	545	1,96%
Trooz	8.076	8.232	156	1,93%
Fléron	16.220	16.467	247	1,52%
Liège	195.298	197.885	2.587	1,32%
Neupré	9.786	9.892	106	1,08%
Seraing	63.575	64.157	582	0,92%
Grâce-Hollogne	22.009	22.188	179	0,81%
Blégny	13.130	13.212	82	0,62%
Comblain-au-Pont	5.358	5.370	12	0,22%
Beyne-Heusay	11.995	12.011	16	0,13%
Chaufontaine	20.944	20.885	-59	-0,28%
Esneux	13.228	12.986	-242	-1,83%

2. DAVANTAGE DE TAXES QUI PLOMBENT LES LIÉGEOIS(ES)

2.1. LES PROPRIÉTAIRES DANS LE VISEUR

2.1.1. Le précompte immobilier

Lors du budget de 2015, les additionnels au **précompte immobilier** sont passés de 2,870 à 2,990. Liège se retrouve donc première au hit-parade, pour le plus grand malheur de nos propriétaires. En Cité Ardente, les habitants payent en moyenne 332,3 euros par an, soit presque un tiers en plus que la moyenne régionale (254 euros par an)

Plus récemment, lors de l'actualisation du plan de gestion 2017, le Collège a réduit de moitié la période pendant laquelle la **neutralisation de l'augmentation du précompte immobilier** est accordée. La durée d'exonération passant de 4 ans à 2. Quel signal donné à ceux qui investissent à Liège ou qui, tout simplement veulent y vivre. La Région wallonne a entamé une procédure de vérification pour les revenus cadastraux, car cela n'avait plus été fait depuis 1975. En fonction des résultats de cette réforme, le précompte immobilier sera évidemment adapté.

Par contre, signalons que sur la durée de la législature, l'IPP n'a pas bougé, avec un taux de 8%, et reste en-dessous de la moyenne de l'arrondissement (8,3%). Bon point pour la Ville.

TABLEAU : PRÉCOMPTE IMMOBILIER - CENTIMES ADDITIONNELS

Communes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ans	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600
Awans	2.550	2.550	2.550	2.550	2.550	2.550	2.550
Aywaille	2.575	2.575	2.575	2.575	2.575	2.575	2.600
Bassenge	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600
Beyne-Heusay	2.500	2.500	2.500	2.600	2.600	2.600	2.600
Chaufontaine	2.550	2.550	2.550	2.550	2.550	2.550	2.550
Comblain-au-Pont	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600
Dalhem	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600
Esneux	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600
Fléron	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600
Herstal	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600
Juprelle	2.100	2.100	2.100	2.300	2.300	2.300	2.300
Liège	2.870	2.870	2.870	2.870	2.990	2.990	2.990
Oupeye	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600
Saint-Nicolas	2.600	2.600	2.600	2.700	2.700	2.700	2.700
Seraing	2.700	2.700	2.700	2.700	2.700	2.700	2.700
Soumagne	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600
Sprimont	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600
Visé	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600
Grâce-Hollogne	2.500	2.500	2.500	2.600	2.600	2.600	2.600
Blégny	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600
Flémalle	2.700	2.700	2.700	2.700	2.700	2.700	2.700
Neupré	2.800	2.800	2.800	2.800	2.800	2.800	2.800
Trooz	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600

2.1.2. Primes au logement

Toujours en 2015, le Collège a décidé d'abroger **les deux dernières primes favorables au logement**, la prime accordée aux ménages pour l'embellissement des façades qui permettait d'améliorer le cadre de vie de nos quartiers, ainsi que les primes énergie qui s'élevaient à un montant de 250€ maximum.

2.1.3. Taxes déchets ménagers

Au budget 2015, nous avons tenu à attribuer une mention spéciale au Collège : la taxe construction était supprimée (parce qu'elle ne rapportait rien !), celle sur les poubelles diminuée. Celle-ci n'avait pas réussi à camoufler l'augmentation de la taxe urbaine sur les déchets ménagers : je te tends une main et je te gifle de l'autre. Il réduisait la partie forfaitaire pour un montant total de 1,5 M €, mais récupérait 933.000 € via la partie mobile de cette taxe (vente de sacs : le prix du sac poubelle est passé de 60 centimes à 1€).

2.2. SUS AUX AUTOMOBILISTES !

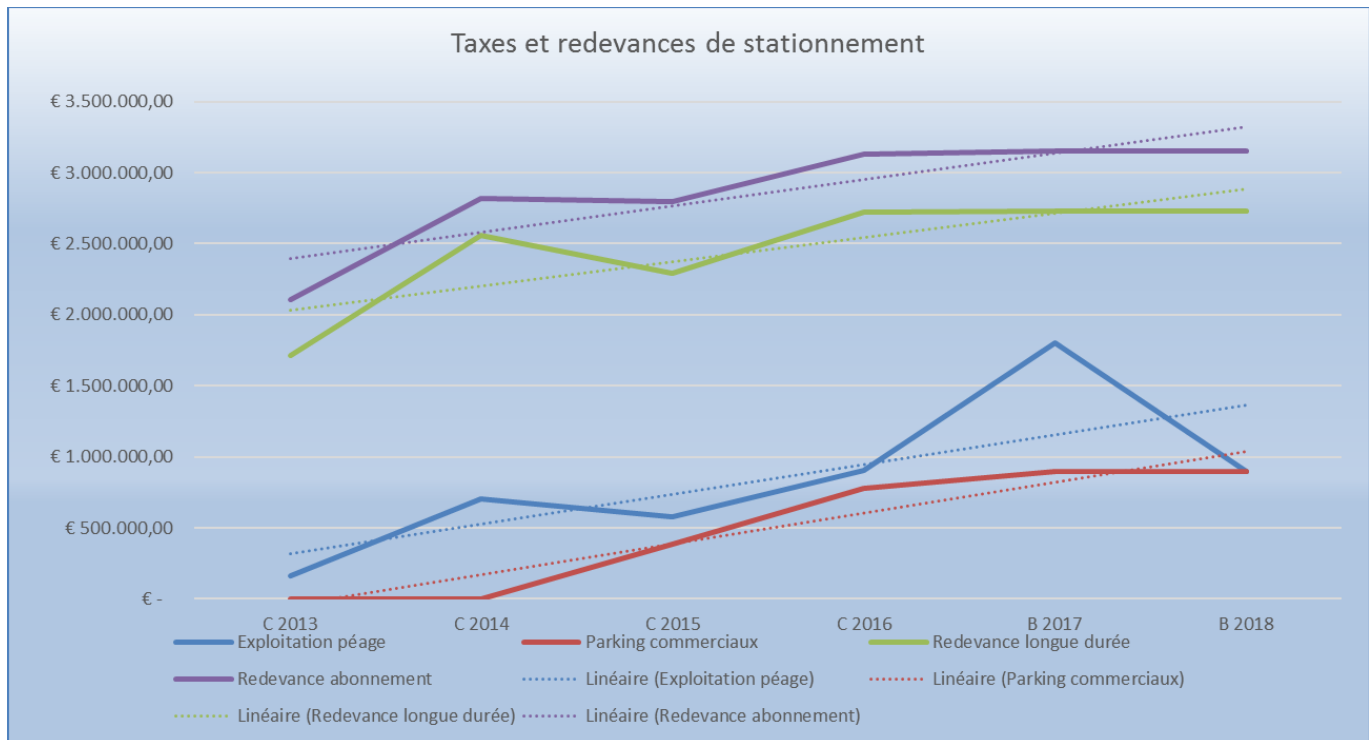
On sait que la politique tarifaire du stationnement public influence le comportement des automobilistes chaland et clients de nos commerces et des nombreuses professions libérales présentes à Liège. Sous cette législature, c'est donc **3.689.704,96 € de taxes et redevances en plus** qui ont été prélevées en matière de stationnement.

Ceci aura inévitablement un impact sur le comportement des automobilistes fréquentant le centre-ville. Ils pourraient adopter d'autres comportements commerciaux au profit des surfaces commerciales ou des professions libérales extérieures qui offrent le parking gratuit et sécurisé.

Nous privilégions d'autres types de mobilité, des mesures doivent être prises pour la gestion de la voiture en ville, nous regrettons que cette politique dissuasive n'ait pas été concertée. Aucune solution ni alternative n'a été proposée. Nous attendons toujours, par exemple, des parking relais en ordre de marche.

TABLEAU DES TAXES ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT

	Exploitation péage	Parking commerciaux	Redevance longue durée	Redevance abonnement
C 2013	€ 165.680,00	€ -	€ 1.716.962,88	€ 2.107.652,16
C 2014	€ 706.965,00	€ -	€ 2.556.946,60	€ 2.819.204,66
C 2015	€ 575.743,00	€ 383.700,00	€ 2.294.026,00	€ 2.798.630,68
C 2016	€ 903.642,00	€ 781.400,00	€ 2.720.070,00	€ 3.133.756,45
B 2017	€ 1.800.000,00	€ 900.000,00	€ 2.730.000,00	€ 3.150.000,00
B 2018	€ 900.000,00	€ 900.000,00	€ 2.730.000,00	€ 3.150.000,00
Delta	€ 734.320,00	€ 900.000,00	€ 1.013.037,12	€ 1.042.347,84
	543%	#DIV/0!	159%	149%



2.3. RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLIVRANCE DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

En 2014, en mi-législature pour ne créer aucune vague trop tôt, ni trop proche des élections, la redevance pour la délivrance d'un carnet de mariage a été augmentée. Cela s'ajoutera à la nouvelle redevance sur les célébrations de mariage.

Le coût des demandes de permis d'urbanisme, relevé de 100 à 150 € au 1er janvier 2012 est passé à 180 € au 1er janvier 2014 : + 180 % en deux ans.

2.4. ET LES COMMERÇANTS ?

2.4.1. Taxe sur les enseignes

Toujours en 2014, la taxe sur les enseignes est augmentée, sans exonérer complètement les enseignes obligatoires comme celles des pharmacies, comme le MR le suggérait.

Le taux de la taxe est fixé aujourd'hui par an :

- pour les dispositifs lumineux : 0,25€ par décimètre carré
- pour les dispositifs non lumineux : 0,25€ pour les premiers 300 décimètres carré, au-delà 0,58 par décimètres carré

Les commerçants étaient dans le viseur de la Ville et ça a marché. Aujourd'hui, voici le résultat :

- 8% des cellules de la rue Vinave d'Ile sont inoccupées.
- En ce qui concerne la rue Cathédrale, 98 surfaces commerciales, dont 64 seulement sont encore en activité.
- En Féronstrée, 93 surfaces commerciales, dont 67 encore en activité.

- Rue Saint-Gilles, 135 surfaces commerciales et seulement 89 encore en activité.

2.4.1. Taxe sur les débits de boissons

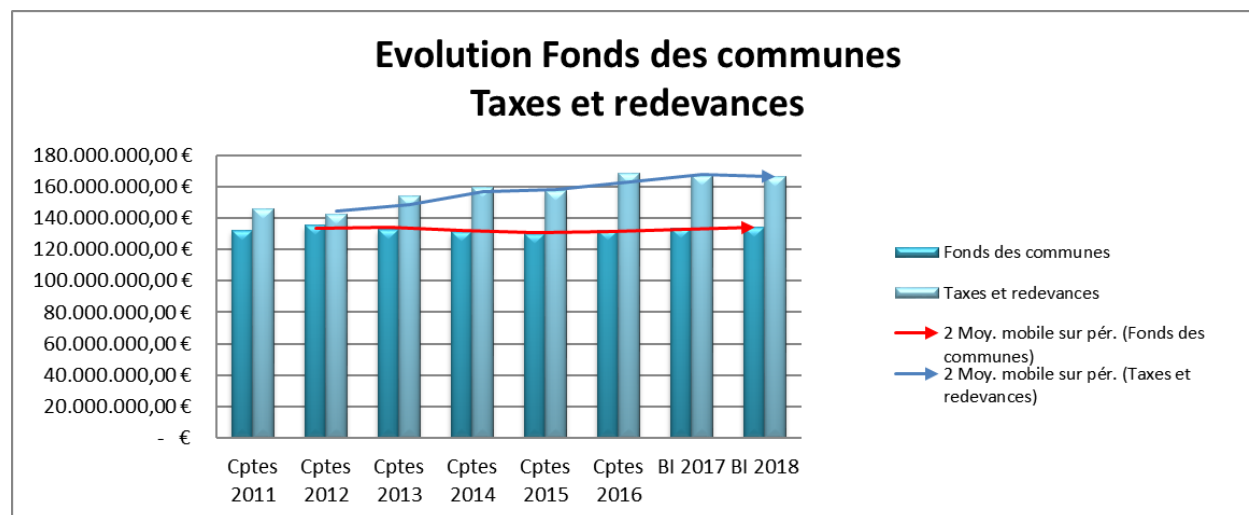
La taxe sur les débits de boissons a également été augmentée en 2014 (223 € pour un établissement de moins de 50 m² qui ferme avant minuit – 1338 € pour un établissement de plus de 100 m² qui ferme après minuit). Pour la déterminer, la surface de la terrasse est toujours prise en compte alors que cette surface est aussi prise en compte pour déterminer la « classe » de l'établissement et fixer le montant de la redevance sur l'occupation du domaine public par des terrasses.

Le MR propose depuis 2007 d'exonérer la redevance sur l'occupation du domaine public du montant de la taxe sur les débits de boissons lorsque cette dernière inclut une terrasse dans son calcul, mais rien n'y fait, on taxe toujours davantage les commerçants sans compensation.

Nous avons aussi proposé la mise en place d'une Société de développement commercial (Business Improvement district) basée sur la Gestion Liège-Centre, afin d'insuffler une dynamique commerciale au centre-ville via un partenariat public-privé. Sans suite.

2.4.2. Evolution des taxes et redevances

L'analyse de l'évolution des taxes et redevances démontre que le Collège, confronté à une réduction de sa dotation du Fonds des Communes suite à la reprise de la charge des pensions du passé par la Wallonie, a compensé cette perte par une augmentation des prélèvements sur les citoyens, commerçants et usagers de la ville.



Entre 2013 et 2018, les taxes et redevances ont augmenté de 12.236.083,02 € alors que le Fonds des Communes a apporté 1.670.097,39 €.

Cette tendance ne risque pas, hélas, de s'inverser puisque les prévisions d'accroissement du financement de la Ville par le Fonds des Communes sont les suivantes :

2019 : 135,5 => 130,5 + 5

2021 : 139,6 => 130,7 + 8,9

2020 : 137,4 => 130,5 + 6,9

2022 : 142 => 131,1 + 10,9

2023 : 144,4 => 131,6 + 12,8

Le delta, aujourd'hui, est de 32 M €.

Autre constat : Une part très significative de l'effort est porté sur l'accroissement des taxes et redevances. A titre d'illustration, les diverses mesures d'économies portées par le plan de gestion sont respectivement de :

- 1.8 M € en 2017
- 2.8 M € en 2018
- 5.7 M € en 2019
- 3.4 M € en 2020

Soit un total cumulé de 13.7 M €.

La politique du Collège au cours de la législature en matière de taxes et redevances a été contre-productive.

Ces différentes mesures ont découragé les familles de venir s'installer à Liège, d'y vivre, de s'y promener et d'en profiter. Il semblerait qu'un consensus existe sur le fait que nous devons affronter le défi démographique, alors pourquoi avoir instaurer de telles mesures? Ces taxes plombent les Liégeois(es) et affectent le vivre en ville. La politique fiscale de la Ville de Liège touche les familles, les commerces, le tourisme.

3. UN DOSSIER EN SUSPENS, DES DETTES POUR 30 ANS : LES PENSIONS, PAS DE SOLUTION !

3.1. LES PENSIONS

Avant 2002, Liège possédait sa propre caisse des pensions, alimentée par les cotisations patronales et individuelles des agents nommés. Ces cotisations permettaient de payer l'ensemble des pensions.

Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, la Ville de Liège doit faire face à de gros problèmes financiers, qui ont petit à petit creusé la dette de la Ville. Pour rembourser les emprunts, Liège a dû établir un plan de gestion lui permettant de se redresser économiquement : la Ville a licencié, mis à la pension et n'a plus nommé d'agents depuis plus de 20 ans.

La machine s'est enrayée : la caisse de pensions n'a plus été capable de payer les pensions, car le ratio pensionnés/nommés n'était plus respecté et le fonds a donc été sous-alimenté.

En 2003, le personnel communal a été affilié au régime des nouveaux affiliés à l'ONSSAPL. Un fonds fermé a été créé pour les pensions du passé, avant 1991 et l'affiliation des agents nommés postérieurement devait permettre de retrouver l'équilibre.

En 2008, la Région wallonne a participé au remboursement des charges des pensions de la Ville, et ce à hauteur de 80%. 450 millions d'euros, à libérer en 3 tranches ont permis le remboursement des pensions du passé. Depuis 2008, la Ville débourse 5.450.000 annuellement pour les charges des pensions du passé, et ce pendant 20 ans. Au budget 2018, la libération de la dernière tranche du prêt de la Région Wallonne, à hauteur de 100 millions d'euros est proposée.

En moyenne, depuis 2011, le besoin de financement des pensions du passé diminue annuellement de 6,75 %. Si on applique ce taux aux montants encore disponibles, on constate que les pensions du passé ne sont plus financées à partir de 2023. Un nouvel héritage difficile pour la future gestion communale puisque, entre 2023 et 2030, c'est près de 85 M € que la Ville devra trouver pour assumer le paiement des pensions du passé.

Solde Compte 2016	€		41.940.419,46
Utilisation 2017	€		26.000.000,00
Solde après CMB 2017	€		15.940.419,46
Prélèvement 2018	€		100.000.000,00
Utilisation 2018	€		24.000.000,00
Solde 2018	€		91.940.419,46
Utilisation 2019	€		22.380.000,00
Solde 2019	€		69.560.419,46
Utilisation 2020	€		20.869.350,00
Solde 2020	€		48.691.069,46
Utilisation 2021	€		19.460.668,88
Solde 2021	€		29.230.400,59
Utilisation 2022	€		18.147.073,73
Solde 2022	€		11.083.326,86
Besoins 2023	€		16.922.146,25
Solde 2023	€		-5.838.819,39
Besoins 2024	€		15.779.901,38
Solde 2024	€		-21.618.720,77

3.2. LA COTISATION RESPONSABILISATION

3.2.1. La loi Daerden

Le 24 octobre 2011, une pseudo solution a été posée sur la table via la loi Daerden, qui instaure une **cotisation de responsabilisation**, qui se greffe à la cotisation de base payée pour les pensions, aux communes qui ont fortement diminué le nombre d'effectifs statutaires et qui n'ont que trop peu d'agents nommés en service.

La loi du 24 octobre 2011 « assurant un financement **pérenne** des pensions des membres du personnel nommé à titre définitif des administrations provinciales et locales », présentée par le Ministre des Pensions de l'époque, Michel Daerden (PS), s'est révélée inefficace. Rappelons que dix ministres PS se sont succédé à cette fonction de 1988 à 2010.

Si cette loi a procédé à une nouvelle répartition de la charge de ces pensions, fondée notamment sur la responsabilisation des pouvoirs locaux, elle n'a pas freiné la croissance de cette charge.

La charge globale des dépenses de pensions du Fonds de pension solidarisé des administrations locales et provinciales était, en 2012, de 1,844 milliard €. En 2014, l'Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales (ONSSAPL) estimait que cette charge s'élèverait en 2021 à 3,128 milliards €, soit une croissance de 70 % en 10 ans.

Rappelons que, si pour 2013, la Ville a su assumer sur ses fonds propres cette cotisation, en 2014, elle a pu compter sur le prêt de 450 millions octroyé par le Gouvernement wallon en 2008, pour payer cette cotisation. Elle a donc contribué à une réduction anticipée de ce prêt qui, comme indiqué ci-dessus, ne sera pas suffisant pour faire face à la totalité des charges des pensions du passé.

D'année en année la Ville emprunte pour régler cette cotisation responsabilisation. De plus, un prêt du CRAC a été demandé par la Ville de Liège à hauteur de 27,7 millions. La Région Wallonne a accepté ce prêt, mais sous certaines conditions.

Cotisation 2012	€	13.071.276,11
Cotisation 2013	€	15.580.907,38
Cotisation 2014	€	18.794.531,49
Cotisation 2015	€	23.302.191,00
Cotisation 2016	€	25.995.296,00
Cotisation 2017	€	27.691.201,00
Cotisation 2018	€	30.000.000,00

Le tableau suivant indique la charge annuelle cumulée des emprunts CRAC pour la cotisation de responsabilisation.

	Cotisation 2014	Cotisation 2015	Cotisation 2016	Cotisation 2017	Cotisation 2018
Charge 2015	€ 939.726,57				
Charge 2016	€ 939.726,57	€ 1.165.109,55			
Charge 2017	€ 939.726,57	€ 1.165.109,55	€ 1.299.764,80		
Charge 2018	€ 939.726,57	€ 1.165.109,55	€ 1.299.764,80	€ 1.384.560,05	
Charge 2019	€ 939.726,57	€ 1.165.109,55	€ 1.299.764,80	€ 1.384.560,05	€ 1.500.000,00
Charge 2020	€ 939.726,57	€ 1.165.109,55	€ 1.299.764,80	€ 1.384.560,05	€ 1.500.000,00
Charge 2021	€ 939.726,57	€ 1.165.109,55	€ 1.299.764,80	€ 1.384.560,05	€ 1.500.000,00
Charge 2022	€ 939.726,57	€ 1.165.109,55	€ 1.299.764,80	€ 1.384.560,05	€ 1.500.000,00
Charge 2023	€ 939.726,57	€ 1.165.109,55	€ 1.299.764,80	€ 1.384.560,05	€ 1.500.000,00
Charge 2024	€ 939.726,57	€ 1.165.109,55	€ 1.299.764,80	€ 1.384.560,05	€ 1.500.000,00
Charge 2025	€ 939.726,57	€ 1.165.109,55	€ 1.299.764,80	€ 1.384.560,05	€ 1.500.000,00
Charge 2026	€ 939.726,57	€ 1.165.109,55	€ 1.299.764,80	€ 1.384.560,05	€ 1.500.000,00
Charge 2027	€ 939.726,57	€ 1.165.109,55	€ 1.299.764,80	€ 1.384.560,05	€ 1.500.000,00
Charge 2028	€ 939.726,57	€ 1.165.109,55	€ 1.299.764,80	€ 1.384.560,05	€ 1.500.000,00
Charge 2029	€ 939.726,57	€ 1.165.109,55	€ 1.299.764,80	€ 1.384.560,05	€ 1.500.000,00
Charge 2030	€ 939.726,57	€ 1.165.109,55	€ 1.299.764,80	€ 1.384.560,05	€ 1.500.000,00
Charge 2031	€ 939.726,57	€ 1.165.109,55	€ 1.299.764,80	€ 1.384.560,05	€ 1.500.000,00
Charge 2032	€ 939.726,57	€ 1.165.109,55	€ 1.299.764,80	€ 1.384.560,05	€ 1.500.000,00
Charge 2033	€ 939.726,57	€ 1.165.109,55	€ 1.299.764,80	€ 1.384.560,05	€ 1.500.000,00
Charge 2034	€ 939.726,57	€ 1.165.109,55	€ 1.299.764,80	€ 1.384.560,05	€ 1.500.000,00
Charge 2035		€ 1.165.109,55	€ 1.299.764,80	€ 1.384.560,05	€ 1.500.000,00
Charge 2036			€ 1.299.764,80	€ 1.384.560,05	€ 1.500.000,00
Charge 2037				€ 1.384.560,05	€ 1.500.000,00
Charge 2038					€ 1.500.000,00
Charge 2039					
Charge 2040					
Total	€ 18.794.531,49	€ 23.302.191,00	€ 25.995.296,00	€ 27.691.201,00	€ 30.000.000,00
Cumul annuel	€ 939.726,57	€ 2.104.836,12	€ 3.404.600,92	€ 4.789.160,97	€ 6.289.160,97

3.2.2. Un recours judiciaire

Les autorités communales attendent la décision du tribunal de Première Instance de Bruxelles – saisi par la Ville de Namur – et relative à un potentiel remboursement des cotisations pension déjà payées par les deux villes. La Ville se sent flouée par rapport à l'argent cotisé et celui qui doit lui être rétribué. Liège a donc fait intervention volontaire agressive, au sens technique.

Le dossier est, semble-t-il, au rôle, à la Ville de pousser le dossier et obtenir une réponse judiciaire. Nous n'avons pas été informés des suites.

3.3. IL FAUT RÉFORMER

En 2009, l'Union des Villes et Communes de Wallonie, en collaboration avec les ses associations sœurs flamande et bruxelloise ont proposé des solutions pour diminuer l'impact financier des pensions des agents communaux, notamment la mise en place d'un second pilier ou encore la création d'un système de pension mixte (pension de salarié pour les années de carrière sous contrat et pension publique pour les années sous statut), voire, à moyen ou long terme, la création d'un régime de pension locale unifié.

Le MR a, durant la précédente mandature, proposé de s'inscrire dans cette dynamique en consacrant

1% de la masse salariale à la mise en place d'un deuxième pilier de pension comme certaines villes flamandes venaient de le faire. Réponse du Collège : refus sans même entamer un débat sur un problème crucial qui se révèle aujourd'hui dramatique pour les finances communales.

Aujourd'hui, il est indispensable et urgent de prendre des mesures nouvelles pour garantir la soutenabilité financière des pensions octroyées aux agents statutaires locaux.

Un projet de loi a été déposé par le Ministre Fédéral des Pensions, qui colle en partie avec les propositions de l'UVCW, pour répondre à la problématique des pensions des agents communaux. Plusieurs mesures sont proposées.

3.3.1. Pensions mixtes

Il est fréquent que les nominations aient lieu en fin de carrière, l'agent bénéficie donc d'une pension publique pour l'ensemble de sa carrière, alors que les cotisations dues pour un contractuel sont très inférieures à celles dues pour un statutaire.

Dorénavant, les contractuels nommés à partir du 1^{er} décembre 2017 bénéficieront d'une pension de salarié, soit une pension prise en charge par le Fédéral et non le Fonds solidarisé, pour les années prestées comme contractuel et une pension du secteur public pour les années prestées comme fonctionnaire nommé.

Nous pouvons comprendre la déception des agents communaux face à cette mesure, mais sans effort, sans mesure courageuse, c'est tout le système qui risque de s'effondrer. Grâce à cette mesure, les pouvoirs locaux feront une économie de près de 2 millions par an. Le Fonds solidarisé ferait une économie de plusieurs dizaines de millions d'euros.

3.3.2. Suppression de la cotisation de régularisation

Le projet de loi prévoit également la suppression de la cotisation de régularisation, instaurée par la loi Daerden, dont les autorités locales auraient dû s'acquitter à partir du 1er janvier 2017 en cas de nomination du personnel contractuel plus de 5 ans après son entrée en service.

Il s'agit d'une charge importante à laquelle les communes échapperont vu que cette cotisation devait correspondre à la différence de montant entre la cotisation de pension due pour les salariés et celle due pour les statutaires et ce, pendant toute la période contractuelle précédant la nomination (hormis les 5 premières années).

3.3.3. Réforme du financement du Fonds de pension solidarisé

3.3.3.1. Nouvelles modalités de facturation

Pour répondre aux problèmes de trésorerie du Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales, le projet de loi fixe par conséquent de nouvelles modalités dans la facturation de la cotisation de responsabilisation :

- Les factures seront payables mensuellement à partir de 2018 au lieu d'annuellement aujourd'hui
- Le paiement de la cotisation de responsabilisation interviendra à l'avenir dans le courant de l'année pour laquelle elle est due.

3.3.3.2. Ristourne d'une partie de la cotisation de modération salariale

Le projet de loi propose qu'une part de la cotisation de modération salariale, due pour toute personne déclarée à l'ONSS et payée annuellement par les administrations provinciales et locales pour leurs agents statutaires, soit ristournée au Fonds solidarisé pour le financement des pensions des statutaires. Le montant exact n'a pas encore été fixé, mais celui-ci pourrait s'élever jusqu'à 121 millions d'euros.

3.3.1. Un second pilier de pension

Le Gouvernement fédéral instaurera, dès 2018, une pension complémentaire pour son personnel contractuel moyennant un financement correspondant à au moins 3% du salaire. Un budget de 32 millions € a été prévu à cet effet.

Pour les communes qui mettront en place ce système de pension complémentaire, un incitant financier est prévu. L'incitant doit permettre aux communes qui ne nomment pas leur personnel contractuel et qui, de ce fait, paient des cotisations de responsabilisation, **de déduire de leur facture de responsabilisation jusqu'à 50 % du coût des primes payées pour financer un régime de pension complémentaire. La Ville de Liège n'a toujours pas mis en place le second pilier et se retrouve parmi les nombreuses communes qui ont pris du retard.**

3.3.2. Task-force interministérielle

Parallèlement aux mesures fédérales, le Gouvernement Wallon a proposé de mettre en place une task-force interministérielle pour faire face aux problèmes financiers des communes wallonnes liés à la charge de la cotisation de responsabilisation.

Elle sera composée de l'ensemble des acteurs ayant un rôle à jouer pour les pouvoirs locaux et mettre au point des mécanismes responsabilisant les pouvoirs locaux sur leurs choix de gestion et donnant à chacun des perspectives claires sur l'avenir.

En conclusion, une réforme est possible.

Elle demandera des efforts, certes, mais enfin une solution tangible est mise sur la table. Elle permettra à la fois de garantir le paiement des pensions des agents communaux sans obérer éternellement les finances communales (notamment via des emprunts reportant la charge sur les générations futures) et de poursuivre une politique de nomination des agents communaux. Le projet de loi pourra diminuer la charge qui pèse sur les communes, grâce à des mesures structurelles et réfléchies.

4. UNE VILLE QUI VIT À CRÉDIT, UNE DETTE QUI EXPLOSE APRÈS 2019 !

Selon l'Actualisation du Plan de Gestion de 2017, la Ville projette la dette pour les années futures comme suit :

DEPENSES EX PROPRE					Projections				
	Compte 2015	CMB 2016	Compte 2016	2017 Approuvé	2018	2019	2020	2021	2022
Personnel	153,9	164,0	155,4	166,9	162,5	164,1	165,8	167,4	169,1
Fonctionnement	54,2	59,6	57,8	60,4	59,1	59,7	60,3	60,9	61,5
Transferts	138,3	137,6	142,1	140,1	140,0	141,5	143,4	145,3	147,0
Police	57,2	57,2	57,2	58,0	58,7	59,4	60,3	61,2	62,1
CPAS	24,5	25,0	25,3	25,3	25,6	25,9	26,4	26,9	27,2
Province - Supracommunalité	0,6	0,6	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	50,3	48,8	53,8	49,2	49,7	50,2	50,7	51,2	51,7
Charge nette emprunt CRAC (prêts 25,26,27,28,29,30,32,33,35,36 + aides exceptionnelles)	5,7	5,9	5,8	7,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0
Dette	35,5	38,8	38,2	34,0	36,3	40,4	39,8	43,9	48,0
Emprunts	34,7	37,4	36,6	31,7	31,6	34,6	32,6	35,7	38,7
Frais financiers	0,7	1,0	0,3	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Emprunts CRAC cotisation responsabilisation (*)			0,9	0,9	3,3	4,4	5,8	6,8	7,9
Emprunt CRAC Belgacom		0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4

GESTION FINANCIERE				
TRESORERIE				
DETTE : SITUATION AU BUDGET 2018				
(en milliers d'euros)				
I. EMPRUNTS CRAC				
A. BUDGET 2018				
	Solde à rembourser au 01/10/2017 (1)	Charge totale	Charge Ville	Charge CRAC
Emprunts de trésorerie (années 80)	296.057,79	20.481,60	0,00	20.481,60
Emprunts pensions				
Années 1998 - 2000	70.215,06	6.224,73	0,00	6.224,73
(Tonus) Années 2002 - 2004	59.096,80	3.327,62	0,00	3.327,62
(450,0 mio d'Eur) Années 2008 - 2018	287.961,55	18.877,45	5.404,39	13.473,06
Emprunts Tonus (années 2002 - 2010)	46.856,27	3.191,84	265,03	3.062,17
Emprunts d'aide extraordinaire				
Emprunt Belgacom	3.089,51	450,17	411,93	38,24
Emprunts aide sidérurgique et Jonfosse	12.350,78	985,40	322,57	662,83
				0,00
Emprunts cotisations responsabilisation	42.945,17	4.577,91	3.347,97	1.229,94
(2)	818.572,93	58.116,72	9.751,89	48.500,19
(1) : Après prélèvement des charges du 3ème trimestre 2017				
(2) : Le solde à rembourser doit encore être diminué du solde restant au fonds de réserve pensions (26.994,10)				
B. Evolution 2013 - 2018				
	Solde à rembourser	Charge totale	Charge Ville	Charge CRAC
2013	881.969,17	60.236,95	5.759,77	54.477,18
2014	861.764,30	58.494,02	5.687,98	52.806,04
2015	857.111,54	60.637,54	6.068,67	54.568,87
2016	851.146,46	59.578,44	7.194,06	52.384,38
2017 (CMB)	818.572,93	56.786,45	8.341,86	48.699,34
2018 (BUDGET)	818.572,93	58.116,72	9.751,89	48.500,19

En somme, la dette recommence à augmenter en 2018, pour exploser jusqu'en 2022.

En milieu de législature, la dette a diminué, mais on connaît l'explication de cette diminution. La charge de la Ville de Liège a quasiment doublé pendant la législature, preuve supplémentaire que le Collège n'a rien fait pour améliorer les choses. Le bateau coule et personne ne réagit.

En 2015, la Ville a procédé à une réorganisation de ses emprunts pour profiter d'une réduction des taux. Elle en a profité pour aligner l'ensemble de ses emprunts sur la durée restante la plus longue.

Année	Emprunts 10 ans	Emprunts 15 ans	Emprunts 20 ans	Total	
2015	€ -1.344.469,07	€ -1.355.037,85	€ -539.798,34	€ -3.239.305,26	€ -12.067.617,52
2016	€ -1.136.220,22	€ -1.237.175,71	€ -514.929,66	€ -2.888.325,59	
2017	€ -894.125,40	€ -1.100.437,73	€ -484.468,96	€ -2.479.032,09	
2018	€ -613.347,42	€ -942.457,01	€ -449.461,11	€ -2.005.265,54	
2019	€ -287.542,24	€ -759.656,75	€ -408.490,05	€ -1.455.689,04	€ 22.187.883,06
2020	€ 945.176,01	€ -548.159,52	€ -361.030,63	€ 35.985,86	
2021	€ 1.388.988,91	€ -303.263,55	€ -304.659,36	€ 781.066,00	
2022	€ 3.765.745,45	€ -19.848,08	€ -239.393,25	€ 3.506.504,12	
2023		€ 308.245,50	€ -163.298,29	€ 144.947,21	
2024		€ 688.226,55	€ -74.893,99	€ 613.332,56	
2025		€ 2.075.845,09	€ 28.597,27	€ 2.104.442,36	
2026		€ 2.583.817,20	€ 148.741,56	€ 2.732.558,76	
2027		€ 4.872.961,92	€ 288.496,45	€ 5.161.458,37	
2028			€ 450.960,44	€ 450.960,44	
2029			€ 639.863,18	€ 639.863,18	
2030			€ 1.552.163,85	€ 1.552.163,85	
2031			€ 1.813.037,21	€ 1.813.037,21	
2032			€ 2.651.563,14	€ 2.651.563,14	
Total	€ 1.824.206,02	€ 4.263.060,06	€ 4.032.999,46	€ 10.120.265,54	

Cet exercice d'apothicaire permet une diminution de la charge dans un premier temps pour mieux exploser dans un second. Le solde total de l'opération a un **impact négatif de plus de 10 M €**.

En conclusion, à l'aube de 2018, la Ville reporte sur les générations futures :

800 millions de dette, toutes données confondues, ça fait peur.

186 millions d'euros de dette d'investissement

31,4 millions d'euros de charge totale, dont 4,6 millions qui sont encore à contracter en 2018.

Certes, 31,4 millions, c'est moins qu'en 2016 où la charge totale s'élevait à 36,6 millions. Ils ont stabilisé mais prolongé la durée des emprunts. Impact négatif de plus de 10 millions d'euros.

La Ville n'investit pas sur fonds propres, mais continue d'investir : 62,7 millions d'investissements en 2018.

La Ville de Liège vit à crédit.

5. DES DOSSIERS OUBLIÉS

5.1. LE COLLÈGE EST DE LA VIEILLE ÉCOLE

Aucun véritable projet pour redresser l'enseignement communal liégeois n'a été mis sur pied en 6 ans. Chaque année, nous n'avons pu que déplorer le manque d'ambition et de stratégie du Collège en la matière.

Aucune synergie avec nos partenaires naturels, tels la Province ou les communes voisines.

Aucune vision pour l'avenir, à l'heure où la technologie se développe chaque jour au centuple pour offrir des outils performants et efficaces en matière d'enseignement.

5.2. LA TOXICOMANIE

La taille de la Ville, ainsi que sa proximité avec les Pays-Bas, notamment Maastricht, font de Liège le centre d'une activité illégale liée à la toxicomanie.

La lutte contre la toxicomanie profonde nécessite des actions concertées liées à : la prévention, à la consommation et à la prise en charge et à la répression. Or depuis l'essai de Tadam, aucune initiative concrète n'a été mise en place et traduite dans les budgets successifs.

Nous avons pourtant, lors des différents Conseils communaux, proposé différentes pistes comme le centre psycho-médico-social et le commissariat social. A notre grand regret, nous remarquons dans ce budget 2018, qu'aucune de ces idées n'a été suivie.

5.3. LA MENDICITÉ

La mendicité englobe de nombreux aspects : troubles à l'ordre public, consommation de drogues (plus de 80% des mendiants consomment), sanitaire, etc. Les Liégeois(es) ne se sentent pas en sécurité dans le centre-ville de Liège et les commerçants se plaignent. Il est plus que nécessaire de trouver des solutions pour que les mendiants puissent se réinsérer et vaincre leurs potentielles addictions.

Pourtant, rien ne bouge du côté de la majorité, et rien n'a évolué en 6 ans ! Par exemple, nous pensons qu'il faut étendre les sanctions administratives communales au harcèlement et aux infractions commises sous l'effet de l'alcool perturbant l'ordre public, une amende administrative seule n'est pas la solution.

C'est un exemple parmi tant d'autres, mais nous ne retrouvons strictement rien dans le budget communal. **Voilà encore un dossier tabou pour lequel la majorité n'a pas osé se mouiller. Ou comment pratiquer la politique de l'autruche.**

5.4. PROSTITUTION, DOSSIER TABOU

A Liège, le **phénomène prostitutionnel est négligé dans sa globalité**. Cette lacune persistante est d'autant plus grave dans une ville comme la nôtre où l'on a, sans solution de rechange, «éradiqué» les prostituées de certains quartiers, sans suivi réel de leur sort, alors qu'il était question de s'en inquiéter, notamment lors de la fermeture des salons des rues de l'Agneau et du Champion. La gestion du problème est aussi essentielle à Liège, ville frontalière, qui doit faire face à la cohorte des délits inhérents, hélas, au phénomène (toxicomanie, proxénétisme, facteurs d'insécurité urbaine).

Concrètement nous pouvons remarquer l'inaction du Collège dans la gestion des dossiers de l'Eros center et du centre Isatis. Le premier n'ouvrira pas ses portes à Liège mais bien à Seraing. Le second a pris l'eau prématurément.

Nous souhaitons lancer un réel débat au niveau communal sans le limiter au seul projet de l'Eros Center.

5.5. LE SPORT ? AUX OUBLIETTES

A Liège, nous n'avons aucun Echevin des Sports. Au budget, le sport est intégré à la section 76 : *Jeunesse, éducation populaire, sports et loisirs* alors que le sujet mériterait une section unique. Malgré nos demandes répétées, rien n'a changé.

D'année en année, nous n'avons observé aucun véritable investissement pour une politique sportive, à l'exception des évènements ponctuels. Pourtant, dans le cadre de la Politique des Grandes Villes, un montant est attribué à la Ville de Liège par la Région wallonne. La Ville, dans son projet de Ville 2012 -2022 envisageait de « créer un réseau de salles de sport dans les quartiers ». Nous l'attendons toujours.

Conclusion : en 2018, le sport est toujours au point mort.

Au budget 2018, 43.500 euros ont été budgétés en recettes. La Ville compte-t-elle enfin investir pour que le sport soit sur le devant de la scène ardente ? Nos jeunes, et nos moins jeunes, en ont besoin et réclament davantage. La Ville se doit de les soutenir, le sport, c'est la santé, la forme et le bien-être de nos citoyens.

Au MR, nous pensons qu'il faut investir dans les infrastructures sportives, il est d'ailleurs nécessaire d'obtenir une liste détaillée des projets de travaux pour l'ensemble de ces infrastructures.

5.6. TIVOLI, MORNE PLAINE

Dans les années 70, lors des grands aménagements de la Place, les bâtiments ont été détruits et la perspective sur la Place du marché s'est libérée. Dans les années 80, un schéma d'aménagement de la Place Saint-Lambert prévoyait les grands ensembles de la place, avec une reconstruction au Tivoli.

Ensuite, de nombreuses études et projets se sont succédé. On a parlé du Théâtre, d'une tour rappelant le haut clocher doré de la Cathédrale, ensuite des Chiroux, etc.

En 2005, l'Echevin de l'Urbanisme de l'époque, passé aux finances, annonçait son intention de construire. 10 ans après, rien n'a été fait ! Nous militons depuis longtemps pour la réhabilitation de

cet espace. Malheureusement, le Conseil communal s'est retranché derrière cette multitude d'études sans jamais prendre position.

Cela va donc faire 30 ans que ce dossier est sur la table.

Sans surprise, toujours rien au budget 2018. La prochaine majorité communale permettra peut-être à cet espace de se développer.

Tivoli est devenu une place végétale qui végète.

6. DES RÉSERVES APPAUVRIES !

Selon les données chiffrées du CMB 2017, les fonds de réserve s'élevaient, au 31/12/2017

Ordinaire : **10.344.333,65 €**

Extraordinaire : **13.784.936,88 €**

Provisions (Pensions du passé) : **15.940.419,46 €**

Au budget 2018, ce n'est pas moins d'1.800.000 qui sont à nouveau prélevés dans le Fonds F.O.U.R.M.I. pour combler le déficit de l'exercice antérieur.

A ce jour, le Fonds ordinaire s'élève donc à **8,5 millions d'euros.**

Voilà donc la maigre part laissée par les autorités aux suivants.

7. DES PRÉVISIONS TRONQUÉES, UN PLAN DE GESTION CHÉTIF

7.1. EN 2015, NOUS ANALYSIONS LE PLAN DE GESTION

En 2015, lors de l'élaboration du Plan de Gestion de la Ville de Liège, nous avons émis plusieurs critiques. Pour rappel.

- En 2015, la dotation du Fonds des Communes n'a jamais été aussi basse (129 millions), la Ville compte sur l'effet cliquet, à la base prévu en 2016, mais finalement apparu en 2017. Au lieu de faire des économies structurelles, le Collège a décidé de compenser la diminution par une **augmentation constante des recettes liées à la fiscalité** :
 - **Augmentation du PRI** : 2,990 centimes additionnels en 2015
 - **Augmentation de la fiscalité locale** : taxes stationnement, prix des sacs poubelles.
- **La problématique du fonds de pension - Report sur les générations futures** :

Dès 2022, le Fonds de pension censé couvrir les dépenses de pensions du passé sera épuisé. A l'horizon 2025, le Collège devra trouver 52M pour couvrir les pensions du passé. Comment le fera-t-il ? En externalisant/empruntant et, donc, en reportant la charge sur les générations futures.
- **L'échelonnement à long terme de la dette Belfius : + on échelonne, + on paye, + on reporte la charge sur les suivants**

Le regroupement est bénéfique à la ville, jusqu'au budget 2019 inclus, ensuite le delta devient défavorable à la ville. Le Collège ne se limite pas à un simple rachat qui serait de bonne gestion, mais en profite également pour reporter l'échéance finale de chaque emprunt à l'échéance la plus lointaine des emprunts regroupés. En d'autres mots, le Collège reporte, ici aussi, la dette sur les générations futures.
- **Augmentation de la dette - on laisse l'héritage plombé aux suivants** :

Au budget 2015, la dette s'élevait à 33,7 millions. La dette a diminué grâce à la réorganisation des emprunts, mais en 2019, elle recommence à augmenter jusqu'en 2022. On diminue la charge dans un premier temps pour qu'elle explose mieux dans un second.
- Dans le plan de gestion, le Collège annonçait qu'il souhaitait stabiliser le budget subvention mais **aucune allusion à une réforme des subsides**

Depuis toujours, nous réclamons:

- Une profonde réforme de la politique de subsides :
 - o Réflexion par secteur obligatoire (en lien avec les subventions reçues indiquées en recettes) et facultatif ;
 - o Fonctionnement par projet/appel d'offres ;
 - o Suivi rigoureux d'objectifs quantifiables.

En définitive, la politique suivie par le Collège sous cette législature n'est guère courageuse. Il reporte les problèmes sur les générations futures sans recherche de solution à court terme. Par ailleurs, quand les autorités ne savent plus quoi faire, au lieu d'élaborer des mesures structurelles et réfléchir à une stratégie pour assainir les finances communales, ce sont les Liégeois(es) qui trinquent.

7.2. EN 2017, LE CRAC NOUS REJOINT DANS LA CRITIQUE

Le Centre régional ne ménage pas ses critiques par rapport à l'actualisation du Plan de Gestion, et ce sur plusieurs fronts.

7.2.1. Personnel

Entre 2010 et 2017, le nombre d'ETP a diminué de 6,46%. Au budget initial 2017, le nombre d'ETP est **supérieur de 47,74 par rapport au nombre maximum déterminé par le cadre du personnel de la Ville**. Le centre ne dispose d'une vision claire de l'évolution des ETP.

Dans l'actualisation du plan gestion en 2015, la Ville avait intégré une mesure prévoyant une politique de nominations maintenant un ratio de 50% d'agents nommés et 50% agents contractuels. Au 1^{er} octobre 2017, 45,17 % des ETP étaient statutaires et 54,83 % contractuels.

En 2018, les autorités nous confirment que le ratio est respecté, conformément aux demandes du CRAC. Bon point pour la Ville, qui a tout de même besoin d'un recadrage pour s'exécuter correctement.

- **Balise des coûts nets de personnel**

La balise établie est +2%.

La Ville avait établi deux calculs, l'un en prenant en compte la charge des pensions et l'autre non. Cependant, sans prendre en compte la charge des pensions, la balise est tout de même dépassée de 1.129.867,48 euros.

Au CMB 2017, cette balise était dépassée, hors charge des pensions, de 492.075,92 ou 0,44%.

→ Avec la charge des pensions, l'écart par rapport à la balise est de 25.843.365,21, soit un écart de **22,16%**

La Ville ne respecte pas ses engagements, les chiffres sont tronqués pour projeter une image saine de Liège.

7.2.2. Pensions (voir supra)

- **Fonds de pension**

Pour rappel, les fonds nécessaires pour financer la charge totale des pensions jusqu'en 2046 s'élèveraient à 156.897.970M.

En 2008, le Collège a sollicité et obtenu l'autorisation du Gouvernement wallon pour utiliser le prêt de 450M d'euros pour payer les pensions du passé.

Au 31 décembre 2016, le fonds de pension s'élevait à **27.521.750**

Il sera alimenté jusqu'en 2018, soit l'exercice ou la dernière tranche de 100M du prêt de 450M sera libérée.

Sur base de ces informations, le fonds ne sera plus suffisamment approvisionné pour faire face aux charges des pensions dès 2022, alors qu'il devait l'être jusqu'en 2024.

- **Cotisation responsabilisation**

Pour la cotisation, la Ville de Liège a estimé le montant du lors de l'exercice 2017 pour 2016 sur base d'extrapolations à 30M, soit près de 7M de plus par rapport à ce qui a été dépensé en 2016 pour 2015.

Ces 7M supplémentaires servent-ils encore à gonfler la trésorerie et assurer un équilibre budgétaire fictif ?

7.2.3. Trésorerie

La trésorerie est celle de la Ville et des entités consolidées. Ce mécanisme implique que la Ville bénéficie des trésoreries positives des entités et alimente les trésoreries négatives des entités.

A court terme, l'état de la trésorerie de la Ville et de ses entités consolidées présente un solde négatif : - **79.613.200 euros**. Le Centre constate que la trésorerie de la Ville présente constamment un solde négatif. La Ville a d'ailleurs recouru a un crédit de 30 millions en 2015 pour financer sa trésorerie.

Le Collège reporte sur ses entités consolidées l'impact négatif de la trésorerie et rien n'est envisagé pour modifier la donne. Une solution est à trouver aujourd'hui et maintenant au lieu de se satisfaire d'extrapolations positives pour noyer un poisson qui est déjà mort.

7.2.4. Quels sont les véritables problèmes, selon le CRAC ?

La situation de la Ville s'est dégradée au fil des exercices budgétaires. Pourquoi ?

- Non-maîtrise des dépenses ordinaires
- Problématique des pensions et cotisation de responsabilisation
- Elle contracte un crédit spécial de recette pour équilibrer le solde budgétaire.

Nous avons souvent déploré le manque d'ambition, de clarté et d'honnêteté du Collège. Aujourd'hui, les remarques du CRAC sont exactement celles que nous avons développées.

Ce Plan de Gestion est une rustine.

Cependant, depuis juin 2017, la Ville de Liège a pris certaines mesures pour répondre positivement aux critiques du CRAC :

- **Tableau de bord selon le canevas établi**
- **Les balises du coût net de personnel ont été revues pour respecter l'augmentation de 2%.**
- **Les Plans de Gestion du CPAS et de la Zone de Police ont été votés au Conseil Communal du 27 novembre 2017**

Le bâton a fonctionné partiellement, mais il y a encore des efforts à faire pour un équilibre net de notre budget communal, notamment une remise à plat des dépenses et des recettes.

8. UN BUDGET 2018 À LA « HAUTEUR » DES PRÉCÉDENTS

2018 n'a donc pas échappé à la règle de la législature et nous laisse sur notre faim. Rien n'est entrepris, rien n'est remis à plat et on laisse un héritage plombé aux suivants.

8.1. EQUILIBRE BUDGÉTAIRE FICTIF

Le Collège présente son budget ordinaire à l'équilibre, à hauteur de 614.465.006 millions d'euros. Est-ce, comme nous l'a révélé le CMB 2017, un équilibre fictif qui repose sur des spéculations du Collège ? Au budget 2017, un crédit spécial de recettes (5.650.829M) a été budgété pour équilibrer l'exercice propre du service ordinaire. De plus, un prélèvement de quasi 26M du service extraordinaire pour l'ordinaire – prêt d'aide extraordinaire à long terme – n'avait pas encore été validé par le Gouvernement wallon.

In fine, le service ordinaire présentait un mali. **L'équilibre de celui de 2018 repose-t-il, à nouveau, sur du vent ?**

En sachant qu'un nouveau de crédit spécial de recettes (**4.753.762 euros**), non recommandé par le CRAC, car c'est contraire au principe de budget-réalité, a été contracté en 2018, nous doutons de la fiabilité de l'équilibre budgétaire.

8.2. UNE SURESTIMATION HABITUELLE DES TAXES

On remarque encore une fois cette année, que la Ville de Liège budgete **2.379.349,89 de plus** sur certaines taxes par rapport au compte 2016, même si globalement on est à une différence de 200.000 euros.

On nous a répondu en commission que des efforts de rattrapage avaient été faits dans l'enrôlement en 2017 et qu'au budget 2018, tout avait été fait pour y coller. Nous ne pouvons que féliciter la démarche, mais nous attendons de voir le compte 2017 pour y croire.

En ce qui concerne l'IPP, on ne rencontre plus dans le budget 2018 les mêmes problèmes qu'auparavant. En effet, le Gouvernement fédéral a mis en place un système d'avance qui lisse la perception. La Ville recevra chaque mois une avance fixe et deux temporalités avec les décomptes. Ceci permettra de voir si on a reçu trop ou trop peu. On aurait aimé que le Collège vante cette mesure positive du fédéral.

TAXES QUI ONT ÉTÉ BUDGÉTÉES DE MANIÈRE SUPÉRIEURE

	Compte 2016	Budget 2017	Budget 2018	Différence cpte 2016 et Budget 2018
Dépannage de véhicules	948.525,5	1.430.000	1.320.000	+ 371.474,5
Délivrance de documents administratifs	961.081,65	1.100.000	1.100.000	+138.918,35
Partie forfaitaire, taxe urbaine sur déchets ménagers	12.920.998,75	13.300.000	13.000.000	+79.001,25
Partie mobile, taxe urbaine déchets ménagers	1.795.210,84	2.300.000	2.300.000	+ 504.789,16
Hôtels, logements	2.707.049,01	2.900.000	2.900.000	+192.950,99
Parkings commerciaux gratuits	781.400	900.000	900.000	+118.600
...				
Total :				+2.379.349,89

8.3. UN BONI MYSTÉRIEUX

L'exercice budgétaire extraordinaire 2018 présente un boni de 16 millions d'euros. Mais d'où vient-il ? Les autorités nous ont donné une explication très simple : « Nous n'en savons rien ». Parmi les hypothèses :

- Les emprunts : La Ville emprunte davantage que ce qu'elle n'utilise, ce qui gonfle la trésorerie et pourrait expliquer, du moins en partie, ce solde positif
- Les exercices antérieurs : l'imprécision est chaque année reportée

Quoi qu'il en soit, aucune explication n'est claire ni précise. La Ville s'y perd elle-même. Ceci démontre qu'on peut mieux faire en terme de gestion.

8.4. PAS DE BOUSSOLE POUR LA VENTE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Recettes	2017	2018
Patrimoine privé	3.665.540	2.737.623

Comme chaque année, la Ville de Liège budgete un montant important pour la vente des bâtiments communaux. Ces opérations gonflent la trésorerie et permettent de justifier certaines dépenses. Nous avons tenté d'obtenir la liste précise de ces bâtiments, ainsi que les prix, pour y voir plus clair, sans succès.

Certes, c'est un budget, une prévision, mais nous souhaitons obtenir davantage d'informations sur les recettes du Collège. Recettes qui, rappelons-le, permettent d'équilibrer un exercice budgétaire. Nous voulons y voir plus clair, car ces ventes sont aussi révélatrices de la politique – ou non politique – menée par le Collège en matière de patrimoine et d'urbanisme.

8.5. DES CIMETIÈRES : UN DOSSIER À ESPOIR ?

Cette année, le groupe MR a fait le point sur la situation des 22 cimetières de la Ville de Liège. Le constat n'était pas glorieux. Au travers de photos prises en direct des cimetières, nous avons fait passer un message clair au Collège : Il est nécessaire d'assurer la sauvegarde de ces lieux de souvenir, dans le respect des défunts et avec la volonté de protéger le patrimoine funéraire.

Il semblerait que, pour une fois, on nous ait écoutés. Nos cimetières sont à l'abandon, vont-ils enfin être nettoyés, entretenus et préservés ?

Les dépenses inscrites au budget extraordinaire 2018 nous poussent à y croire.

	2017	2018
Travaux dans les cimetières	0	101.000
Aménagements et réparations dans les cimetières	0	433.000
Achat de matériel pour les cimetières	0	110.000

8.6. RÉINVENTONS LIÈGE, DU VENT

Sous couvert de participation citoyenne, le Collège a présenté un document composé de propositions émanant des Liégeois(es), qu'il s'approprié et utilise à son compte. Nous sommes favorables à la participation citoyenne et avons toujours pensé que ce moyen était compatible avec la démocratie représentative. Nous vous reportons aux remarques formulées lors des débats. En synthèse, il s'agit d'une opération de communication.

Au vu des éléments comptables, l'opération « Réinventons Liège » recycle de vieilles initiatives. Personne n'est dupe.

	Budget 2018
Mettre en place un réseau de pistes cyclables continu et sécurisé en site propre	470.000
Sensibiliser aux gestes qui sauvent	23.000
Etendre le réseau de caméras intelligentes	280.000
...	...

9. Conclusion

Quel avenir pour la Ville de Liège ? L'héritage que les autorités laissent pour les générations futures est lourd : toujours plus de taxes, une dette qui va exploser, des réserves appauvries, des dossiers oubliés, un plan de gestion chétif, la question des pensions non résolue. La liste est longue.

Le budget 2018 est, hélas, aussi plat que les précédents. Aucune mesure forte n'a été prise. La majorité actuelle reprend les mêmes ingrédients, les casseroles sales et la vaisselle ébréchée pour nous mijoter le même plat sans saveur. A force, la lassitude s'installe.

La situation de la Ville est précaire. La dette s'élève à 818 millions toutes données confondues. Elle doit, donc, entre autres, supporter la charge de la dette (9,751 millions), gérer le dossier des pensions et assumer une trésorerie au solde négatif. Au registre des mauvaises bonnes intentions, la seule solution avancée est l'emprunt.

Les chantiers sont énormes. Cela fait 6 ans que les autorités liégeoises auraient dû repartir de zéro car les fondations existantes sont vraiment instables.

Les premières questions à se poser étaient : quelles sont les missions prioritaires et comment les remplir ? Jamais cette majorité ne s'est posée les vraies questions, elle n'a donc plus la crédibilité pour y répondre.

BUDGET 2018 DE LA POLICE DE LIÈGE

Lors de la présentation du Budget 2018 de la Ville, en commission, le Collège a indiqué sa volonté d'accorder la priorité à trois thèmes, respectivement la sécurité, la propreté et la mobilité.

En soi, à dix mois des élections communales, ces choix ne surprendront guère car il s'agit des sujets de mécontentements souvent mis en évidence par nos concitoyens lorsqu'ils sont consultés.

Cette prise de conscience du Collège, certes tardive, devrait en toute logique se retrouver financièrement dans le budget de la Zone de police, tant elle est concernée de près par ces questions.

Voyons maintenant ce qu'il en est :

Le Budget ordinaire en usant des tours de passe-passe, est présenté à l'équilibre. Ce résultat est acquis par la confiscation du bonus de l'exercice 2017 (3.800.000 €) reliquat d'un prélèvement de 6.080.000 €, effectué dans le fonds de réserve évalué au 31/12/2016, à 9.435.000 €. Cette ponction étant insuffisante pour présenter le budget 2018 en équilibre, on prélève 3.355.000 €, soit le solde du fonds de réserve qui, dès lors, est en voie d'extinction.

Dès 2019, la Zone de Liège se retrouvera, comme Pierrette dans la Fable de La Fontaine, dépourvue de moyens indispensables pour faire face à des besoins urgents. Cette pratique n'est jamais un signal de la bonne santé d'une institution, la Ville de Liège en est un exemple. L'expérience prouve, au contraire, qu'elle annonce des lendemains difficiles.

Il ressort d'un examen plus fouillé du document que les dépenses liées au personnel sont les postes les plus importants. Elle varie peu, + 2,05 % voire 0,44 % si on déduit l'indexation des salaires, estimée en 2018, à 1,61 %. Par ailleurs, les différents articles relatifs aux prestations supplémentaires, aux week-end, aux soirées et aux nuits, sont calquées à l'identique sur les prévisions 2017.

Dès lors, si l'on accepte comme hypothèse le cadre proposé par le Collège, soit 1065 ETP, pour le corps de police et 94 pour le cadre administratif et logistique (CALOG), si l'on se contente du *minimum minimorum*, les estimations de dépenses proposées par le Collège en matière de personnel sont crédibles.

Notre analyse est différente et récurrente depuis la mise en place de la Police Locale de Liège en 2001. Rappelons que la KUL avait fixé à cette époque le cadre opérationnel à 1113 ETP et la CALOG à 89 personnes. Cette norme avait fait l'objet d'un arrêté royal publié dès le 15 septembre. Dans un second temps, le Conseil communal et/ou le Conseil de Police avait porté le cadre administratif et logistique à 135 éléments.

Ce qui nous est proposé, pour 2018, alors que notre ville est confrontée, de même que l'entière du pays, au radicalisme et qu'en tant que métropole, à une population précarisée avec toutes ses dérives. Accepter le maintien d'un déficit potentiel de 48 équivalents temps plein sur la norme KUL, c'est oublier les conséquences des mises à la pension, des absences pour maladie et pour accident de travail, et pour le CALOG, un manque de 41 éléments par rapport à la convention qui a été acceptée. Je crains que le Collège ne mesure pas l'importance d'un burn-out, d'une dépression résultant des cadences professionnelles hors-normes qui sont imposées au personnel.

J'ai l'intime conviction qu'il faudra jongler, en 2018, rue Natalis pour maintenir en activité et en permanence des équipages complets.

Les dépenses de fonctionnement connaissent une progression relative par rapport au budget 2017 (+2,43 %). Certaines inscriptions représentent des frais incontournables. Il en est ainsi, à titre d'exemples, des postes suivants :

- l'entretien du réseau de caméras et la mise en activité des caméras mobiles : + 110.650 €
- l'entretien du stand de tir : + 55.000 €
- le remboursement des charges du personnel administratif de la Ville de Liège appelé à renforcer le CALOG : 249.000 €
- le nettoyage des commissariats : 429.835 €

Rappelons que notre formation a soutenu, dès le début, la mise en place et le développement d'un réseau de caméras et a proposé l'achat de trois caméras mobiles. Il va de soi qu'aujourd'hui, alors qu'elles sont opérationnelles, nous veillerons attentivement à ce qu'il en soit fait bon usage.

En ce qui concerne les dépenses de dettes, celles-ci sont en progression de 138.446,57 €, soit de + de 8 % et qu'elles seront en croissance dans les années futures, puisque des emprunts sont programmés pour subvenir aux exercices antérieurs. Tout dérapage en la matière entraînerait une situation inconfortable.

Quant aux recettes ordinaires : elles connaissent une augmentation de 1,47 %.

Budget extraordinaire

On ne peut que se féliciter de la politique d'investissement poursuivie par la Zone de Police et de la cohérence qui ressort des propositions, notamment les rénovations prévues dans le bâtiment de la rue Natalis et pour le Centre Wallonie, mais aussi des investissements en matière informatique (1.048.373,68€) et le montant de 1.047.302,67 €, destinés à couvrir les achats de matériel d'exploitation et, en particulier, ceux destinés à sécuriser nos policiers.

En recettes, nous attirons l'attention que celles-ci constituent majoritairement pour ne pas dire exclusivement (4.152.972,93 €) sur un total de 4.660.423,72 €. Il s'agit de faire preuve, dans l'avenir, de prudence afin d'éviter les mauvaises surprises qui pourraient en résulter. Emprunter n'est pas gratuit et un jour il faudra payer les intérêts et rembourser.

Conclusion

Le budget qui nous sera présenté ce soir revêt une importance particulière car il permet de se positionner sur l'entièreté d'une législation.

Les libéraux constatent que des efforts substantiels ont été accomplis en matière d'investissements et notamment la construction de nouveaux commissariats et la rénovation d'anciens bâtiments.

En matière d'équipement des agents du corps de police, des budgets ont été dégagés pour les sécuriser et les rendre plus performants. Les libéraux, dans ce domaine, se posent la question : « les dirigeants de la Police Locale auraient-ils eu la même rapidité en l'absence du radicalisme ? Ils regrettent qu'il n'en soit pas de même dans la politique de recrutement qui laisse un grand vide dans la mise en place de la police de proximité que nos concitoyens réclament à grands cris. »

Devons-nous conclure qu'elle reste juste un slogan électoral.

BUDGET 2018 – CPAS DE LIEGE

ON T'ACCOMPAGNERA,...SI TU TROUVES TA ROUTE

Introduction :

Le CPAS de Liège, cela représente 660 agents nommés ou sous contrat de travail et 100 agents sous contrat dits « articles 60 qui est une mesure d'activation et de réinsertion professionnelle.

C'est aussi 15 Conseillers de l'action sociale désignés dans la foulée des conseillers communaux, proportionnellement à la représentation à la ville.

C'est enfin un budget de 175,7 millions d'euros.

Malgré ce montant qui peut paraître élevé, les marges d'action du CPAS sont assez faibles, dans la mesure où :

- 80 % de ce budget sont affectés au paiement du Revenu d'Intégration (RIS) ou d'autres formes d'aides sociales et sont donc directement transférés vers les bénéficiaires.

- 18% sont affectés aux dépenses de personnel ;

- 2% vont aux dépenses de fonctionnement.

Quelles sont nos sources de financement ?

- 98 % de nos recettes proviennent d'autres pouvoirs subsidiant : l'UE, le Fédéral, la Région et enfin la Commune.

A cet égard, il est important d'indiquer qu'à l'heure où le nombre de dossiers RIS n'a jamais été aussi élevé (10.540 RIS effectivement octroyés mensuellement pour environ 11.000 dossiers ouverts), où les montants de l'ensemble des RIS octroyés aboutissent à des sommes jamais atteintes (104.790.000€), jamais la solidarité de la Ville de Liège envers son CPAS et, à travers lui, envers sa population la plus précarisée, n'a jamais été aussi faible et aussi basse.

En effet, la dotation communale s'élève, au budget 2018, à un montant de 25.615.284 €.

Ce montant ne représente plus, en 2018, que 14,8% de l'ensemble des recettes de transfert du CPAS, alors qu'en 2007, la dotation communale représentait 21% de celles-ci.

Comment le CPAS de Liège parvient-il alors à maintenir le CAP en 2018 et présenter un budget en équilibre ?

Du budget 2018 :

En conseil de l'Action sociale du 7 décembre dernier, le groupe MR au CPAS de Liège a voté contre le budget 2018, Celui-ci, pour rappel, d'un montant de 175, 7 millions d'€, présente un mali à l'exercice propre d'un peu plus d'un million d'euros (1.065.641€).

Ce mali sera compensé :

- au moyen d'une opération qui consiste en l'utilisation d'une recette sur exercices antérieurs (2011 et 2012) d'un montant de 600.000€ (608.955€). Cette recette provient d'un « trop budgété » d'aides récupérables par l'Etat (mais non récupérées). Il est essentiel d'attirer l'attention sur le fait qu'il s'agit d'une opération ONE SHOT et que de telles recettes ne seront plus enregistrées pour les années ultérieures.

- d'un prélèvement de 530.996 € sur nos fonds de réserve réduisant ceux-ci à peau de chagrin.

Considérant en outre l'augmentation du nombre Revenus d'Intégration et le fait que la dotation communale n'augmente pas en conséquence, il est heureux que les autres pouvoirs subsidants, et principalement le Gouvernement Fédéral, engagent les moyens nécessaires pour permettre au CPAS de Liège de mettre en œuvre une politique d'accueil et d'accompagnement social.

Ainsi, notons, pour 2018

- du subside « participation et activation sociale » : de 480.020€ à l'initial 2017, on passe à 1.042.970, soit + 117% ;

- du subside DIIS : maintenu à son niveau d'augmentation de 2017, soit 5.000.000€, montant doublé par rapport à 2012 ;

- et surtout du subside PIIS qui s'élève à 2.745.000€, permettant ainsi l'engagement de 25 nouveaux agents appelés à renforcer les équipes et pouvoir enfin faire le véritable travail d'accompagnement attendu de la part d'un travailleur social,.

Notons également, au 1^{er} septembre 2017, l'augmentation, via la liaison au bien-être, du montant du RIS passant :

- pour un cohabitant de 578 à 595 € ;
- pour un isolé : de 867 à 892 € ;
- pour un chef de ménage : de 1156 à 1190 €.

Notons par ailleurs l'augmentation du FSAS et saluons les efforts fournis pour y parvenir (nominations et engagements de travailleurs sociaux et collaboration dans le cadre du maintien à domicile).

De la mission d'accompagnement : L'objectif du PIIS, dans l'esprit du législateur, est d'identifier et établir avec les bénéficiaires les étapes nécessaires, pas à pas, de leur processus d'insertion sociale et/ou professionnelle.

On ne peut que regretter que, malgré le nombre de contrats signés (il faut bien justifier l'augmentation de 10% du taux de remboursement), cet accompagnement est, à ce jour, toujours

considéré par les agents comme une contrainte administrative et non comme une véritable opportunité de mener un projet qui sera porteur d'une véritable intégration sociale.

Je sais la charge de travail qui pèse sur les agents et je peux imaginer que l'année passée, lors de la mise en place des PIIS, on pouvait craindre un nouveau surcroît de tâches administratives à effectuer.

L'année passée encore, on annonçait vouloir mettre l'année 2017 à profit pour réfléchir à la mise en œuvre du service communautaire. Or cette réflexion est restée à l'état zéro et pas un mot n'y est consacré dans la note de politique générale. Nous le regrettons et, afin d'éviter toute polémique, formulons notre souhait de voir se concrétiser la mise en œuvre de ce service courant 2018.

En effet, au jour d'aujourd'hui, la confortation du subside PIIS augmenté à 2.745.000 € et l'engagement de 25 agents pour renforcer les équipes, constituent la réponse apportée par le gouvernement fédéral aux réticences alors émises.

Il ne serait pas acceptable qu'en retour, le CPAS et ses agents n'engagent pas toute leur force de travail dans l'élaboration de ces PIIS et surtout dans leur mise en œuvre.

Cela va nécessiter un véritable changement dans les habitudes et dans les mentalités et ce changement ne pourra survenir seul, il doit être insufflé par les instances supérieures. Il va falloir briser ce cloisonnement, voire ce clivage encore beaucoup trop présent entre les services de l'aide et de l'action sociale ; il va falloir relever la tête que beaucoup d'agents ont dans le guidon – et loin de moi l'idée de leur en faire grief- et remettre l'accompagnement social au cœur même du métier d'Assistant social.

Le PIIS constitue l'opportunité pour y arriver et il serait vraiment regrettable que le CPAS de Liège ne la saisisse pas.